Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

1er mai : l’entreprise vauclusienne Florajet défend le travail des fleuristes

Le 1er mai est un jour chômé : les salariés ne travaillent pas. Les fleuristes, dont les étals vont déborder de muguet pour l’occasion, demandent une dérogation pour faire travailler leurs salariés ce jour-là. Une initiative que défend également Florajet, entreprise spécialiste de la livraison de fleurs basée à Cabrières d’Aigues.

Ce jeudi 1er mai, bon nombre de Français vont recevoir du muguet de la part de leurs proches en guise de porte-bonheur. Une tradition qui remonte au XVIe siècle. Ainsi, cette époque de l’année représente une charge de travail importante pour les fleuristes. Cependant, le 1er mai étant un jour férié, la fête du Travail, les salariés des fleuristes ne travaillent pas, le pic d’activité de ce jour chômé n’étant pas reconnu comme une exception par la législation actuelle.

Une situation que l’entreprise vauclusienne Florajet, qui collabore avec plus de 4 500 artisans fleuristes, déplore. « Le 1er mai génère 19,4M€ de chiffre d’affaires pour le secteur, dont 1,8 million d’euros de TVA pour l’État, explique Virginie Lefrancq, directrice générale de Florajet. En empêchant les fleuristes d’embaucher leurs salariés volontaires, payés double, on prive l’économie de recettes cruciales, les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

artisans de revenus et les employés de pouvoir d'achat. » L'entreprise interpelle les ministres de l'Économie, du Travail et de l'Intérieur afin que les fleuristes puissent bénéficier d'une dérogation pour faire travailler leurs salariés ce jour-là sur la base du volontariat et avec paiement double. « Pendant ce temps, des vendeurs à la sauvette opèrent sans contrôle, ajoute la cheffe d'entreprise. C'est incompréhensible ! »

Certains fleuristes, pour qui le 1er mai représente une des journées les plus importantes de l'année en termes de chiffres d'affaires voit celui-ci baisser drastiquement en raison du manque de main d'œuvre le jour J. « Sans mes 7 salariés, c'est mission impossible : je ne peux pas être en boutique, préparer les commandes Florajet notamment et livrer en même temps, dénonce Mikaël, artisan fleuriste à Pertuis et membre du réseau Florajet. Résultat, je perds 20% de mon chiffre d'affaires de mai. »

Ainsi, les fleuristes entrepreneurs ont le droit d'ouvrir leur commerce, mais pas de faire travailler leurs employés. La loi prévoit une amende de 750€ par salarié qui travaille le 1er mai et 1 500€ si le salarié est mineur.

Avec l'arrivée de Virginie Lefrancq à la direction, Florajet affiche de nouvelles ambitions

---

Carpentras : le marché des producteurs s'accorde une pause le 15 août

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

Le marché des producteurs de Carpentras, qui a lieu tous les mardis sur le Square Champeville d'avril à octobre, n'aura pas lieu le jour de l'Assomption, le mardi 15 août.

Il reviendra dès le mardi 22 août aux horaires habituels, c'est-à-dire de 16h45 à 19h, et ce, jusqu'au 3 octobre.

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !